



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000006686/D

N° rév. 1.2

## StoEmail PU Satin Härter

Date de révision 13.05.2025

Date d'impression 11.06.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoEmail PU Satin Härter

Identifiant Unique De Formulation (UFI) FWN5-D0XW-E00U-FGRP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
Télécopie: 044 851 53 00  
www.stoag.ch

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz

Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQ Qualitätssicherung  
e.volz@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 (www.toxi.ch)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

|                                                                                                         |                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                             | H332: Nocif par inhalation.                                                                                            |
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                                         | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                                                        | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                                    | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2                      | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



|                         |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement | : | Attention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Mentions de danger      | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H332 Nocif par inhalation.<br>H335 Peut irriter les voies respiratoires.<br>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.                                                                               |
| Conseils de prudence    | : | <b>Prévention:</b><br>P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.<br>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.<br><b>Intervention:</b><br>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.<br><b>Stockage:</b><br>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.<br><b>Élimination:</b><br>P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter



d'incinération agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate d'hexaméthylène, homopolymère

xylène

di-isocyanate d'hexaméthylène

### Etiquetage supplémentaire

EUH204

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                                  | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement    | Classification                                                                                                                                                         | Concentration<br>(% w/w) |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Diisocyanate d'hexaméthylène,<br>homopolymère | 28182-81-2<br>500-060-2<br>01-2119488934-20-XXXX                | Acute Tox. 4; H332<br>Skin Sens. 1; H317<br>STOT SE 3; H335                                                                                                            | ≥ 60 - < 80              |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle           | 108-65-6<br>203-603-9<br>607-195-00-7<br>01-2119475791-29-XXXX  | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336                                                                                                                                  | ≥ 10 - < 15              |
| xylène                                        | 1330-20-7<br>215-535-7<br>601-022-00-9<br>01-2119488216-32-XXXX | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br>STOT RE 2; H373<br>Asp. Tox. 1; H304 | ≥ 10 - < 15              |
| éthylbenzène                                  | 100-41-4<br>202-849-4<br>601-023-00-4<br>01-2119489370-35-XXXX  | Flam. Liq. 2; H225<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Acute Tox. 4; H332<br>STOT RE 2; H373<br>Aquatic Chronic 3; H412                                                            | ≥ 1 - < 5                |
| di-isocyanate d'hexaméthylène                 | 822-06-0<br>212-485-8                                           | Acute Tox. 3; H331<br>Resp. Sens. 1; H334                                                                                                                              | ≥ 0,1 - < 0,5            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

|  |                                       |                                                                                                                                                                                        |  |
|--|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | 615-011-00-1<br>01-2119457571-37-XXXX | Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1; H317<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Resp. Sens. 1<br>≥ 0,5 %<br>Skin Sens. 1<br>≥ 0,5 % |  |
|--|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.<br>Le secouriste doit se protéger.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Inhalation            | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.<br>Consulter un médecin après toute exposition importante.                                                                                                                                                                                               |
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Consulter un médecin.<br>Une bouteille rince-œil doit être disponible à portée de main                                                                                          |
| Ingestion             | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.                                                                                                                                                                                             |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.<br>Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### Traitement

Traiter de façon symptomatique.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

#### Conseils supplémentaires

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
recueillir ensuite dans un conteneur à ordures sans refermer (dégagement de CO<sub>2</sub>).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Produits de nettoyage appropriés  
Eau  
Ne pas décharger dans l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Observer les réglementations de la protection du travail.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Conserver dans un endroit sec.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.  
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                 | No.-CAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base    |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------|
| Diisocyanate d'hexaméthylène, homopolymère | 28182-81-2                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | VME                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO)  | CH SUVA |
|                                            | Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)                                                         |                                       |                                  |         |
|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | VLE                                   | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO)  | CH SUVA |
|                                            | Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)                                                         |                                       |                                  |         |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle        | 108-65-6                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | VME                                   | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA |
|                                            | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.                                                                                                                                                                                                            |                                       |                                  |         |
|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | VLE                                   | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA |
|                                            | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.                                                                                                                                                                                                            |                                       |                                  |         |
| xylène                                     | 1330-20-7                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | VME                                   | 50 ppm<br>220 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA |
|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | VLE                                   | 100 ppm<br>440 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
|                                            | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. |                                       |                                  |         |
| éthylbenzène                               | 100-41-4                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | VME                                   | 50 ppm<br>220 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |     |                                 |         |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------|---------|
|                               | Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health |     |                                 |         |
|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | VLE | 50 ppm<br>220 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
|                               | Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health |     |                                 |         |
| di-isocyanate d'hexaméthylène | 822-06-0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | VME | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO) | CH SUVA |
|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | VLE | 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>(NCO) | CH SUVA |
|                               | Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)                                                                                                                                    |     |                                 |         |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | No.-CAS   | Paramètres de contrôle                                        | Heure d'échantillonnage                                                                                        | Base   |
|---------------------|-----------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| xylène              | 1330-20-7 | xylène: 1,5 mg/l<br>(Sang)                                    | fin de l'exposition, de la période de travail                                                                  | CH BAT |
|                     |           | Acides méthylhippuriques: 2 g/l<br>(Urine)                    | fin de l'exposition, de la période de travail                                                                  | CH BAT |
|                     |           | Acides méthylhippuriques: 874 µmol/mmol créatinine<br>(Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail | CH BAT |
|                     |           | xylène: 14.1 µmol/l<br>(Sang)                                 | fin de l'exposition, de la période de travail                                                                  | CH BAT |
| éthylbenzène        | 100-41-4  | éthylbenzène: 14.1 µmol/l                                     | fin de l'exposition, de la période de travail                                                                  | CH BAT |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

|                               |          |                                                                            |                                               |        |
|-------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------|
|                               |          | (Sang)                                                                     |                                               |        |
|                               |          | éthylbenzène: 1,5 mg/l<br>(Sang)                                           | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
|                               |          | acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine<br>(Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| di-isocyanate d'hexaméthylène | 822-06-0 | Héxaméthylènediamine: 15 µg/g créatinine<br>(Urine)                        | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
|                               |          | Héxaméthylènediamine: 14.6 nmol/mmol créatinine<br>(Urine)                 | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril®  
Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Tablier et bottes résistants aux solvants

Protection respiratoire

: Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Si ce composant est mélangé ou transvasé plus d'1 heure / jour, une protection respiratoire doit être portée.

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Mesures de protection

: Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

Couleur : divers

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : 8,0 % (v)  
Milieu: Limite d'explosivité, supérieure

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : 1,04 % (v)  
Milieu: Limite d'explosivité, inférieure  
(pour un composant de ce mélange)

Point d'éclair : 25 °C  
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoEmail PU Satin Härter

### Viscosité

Viscosité, dynamique : 180 - 260 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : < 80 mm²/s (40 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 1,07 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : Non applicable             |
| Auto-inflammation         | : n'est pas auto-inflammable |
| Taux d'évaporation        | : non applicable             |
| Séparation par solvants   | : 3 % (v)                    |

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques.<br>Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.<br>En présence d'eau (humidité): dégagement de CO <sub>2</sub> ; augmentation possible de la pression dans des récipients fermés (risque d'explosion!). |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.4 Conditions à éviter

|                     |                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Sources directes de chaleur.<br>En plein soleil pendant une période de temps prolongée. |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.5 Matières incompatibles

|                   |                                                                                          |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matières à éviter | Des acides et des bases<br>Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques. |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Isocyanates  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation      Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée      Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **Diisocyanate d'hexaméthylène, homopolymère:**

Toxicité aiguë par inhalation      CL50 (Rat): 0,1 - 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
La substance a été testée sous une forme (c'est-à-dire avec une répartition spéciale de la taille des particules) qui diffère des formes sous lesquelles elle est commercialisée et, selon toute probabilité, utilisée. Sur la base du concept "split-entry" et des données disponibles sur la taille des particules pendant l'utilisation finale du produit, une modification de la classification de toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Valeur de conversion de toxicité aiguë 1,5 mg/l

##### **xylène:**

Toxicité aiguë par inhalation      CL50 (Rat): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée      Nocif par contact cutané.

##### **éthylbenzène:**

Toxicité aiguë par inhalation      Nocif par inhalation.

##### **di-isocyanate d'hexaméthylène:**

Toxicité aiguë par inhalation      Toxique par inhalation.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Produit:**

Provoque une irritation cutanée.

##### **Composants:**

##### **xylène:**

Provoque une irritation cutanée.

##### **di-isocyanate d'hexaméthylène:**

Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Composants:

##### xylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### di-isocyanate d'hexaméthylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

#### Composants:

##### Diisocyanate d'hexaméthylène, homopolymère:

###### Espèce

Souris

###### Méthode

OCDE ligne directrice 429

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### di-isocyanate d'hexaméthylène:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

##### Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

##### Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

##### Voies d'exposition

Inhalation

##### Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### Diisocyanate d'hexaméthylène, homopolymère:

###### Voies d'exposition

Inhalation

###### Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

##### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

###### Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

**xylène:**

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

**di-isocyanate d'hexaméthylène:**

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Composants:****xylène:**

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**éthylbenzène:**

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****xylène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**éthylbenzène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution****Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### Composants:

##### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 0,43 (20 °C)

##### xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: > 3

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                                  | L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.<br>Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).<br>Les restes de produit non durcis doivent être éliminés avec le code OMoD recommandé. |
| Emballages contaminés                    | Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.<br>Recyclage des emballages vides.                                                                                                                                                                                |
| Code OMoD pour les produits non utilisés | 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses<br>(* ) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)                                                                            |

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |      |
|------|------|
| ADN  | 1263 |
| ADR  | 1263 |
| RID  | 1263 |
| IMDG | 1263 |
| IATA | 1263 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |           |
|------|-----------|
| ADN  | PEINTURES |
| ADR  | PEINTURES |
| RID  | PEINTURES |
| IMDG | PAINT     |
| IATA | Paint     |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|     |   |
|-----|---|
| ADN | 3 |
| ADR | 3 |
| RID | 3 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

**IMDG** 3

**IATA** 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

#### ADR

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

Code de restriction en tunnels (D/E)

#### RID

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

#### IMDG

Packaging group III

Labels 3

EmS number F-E, S-E

#### IATA

Packaging group III

Labels 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|           |                                           |
|-----------|-------------------------------------------|
| Remarques | Ces informations ne sont pas disponibles. |
|-----------|-------------------------------------------|

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

|           |                |
|-----------|----------------|
| Remarques | Non applicable |
|-----------|----------------|

### Conseil supplémentaire

|      |                                                                                                    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR  | ADR : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.        |
| IMDG | IMDG : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4. |

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

25 %

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

Non applicable

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent manipuler cette substance/préparation que si un spécialiste démontre, sur la base d'une évaluation des risques en rapport avec les activités et les mesures de protection adoptées, que l'exposition à la dite-substance/préparation n'entraîne aucune atteinte à la santé de la mère et de l'enfant.  
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115) : les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ne doivent pas manipuler cette substance/préparation, si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas accordé de dérogation en ce sens.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables.                                                                            |
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                 |
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H312 | : Nocif par contact cutané.                                                                                        |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| H331 | : Toxique par inhalation.                                                                                          |
| H332 | : Nocif par inhalation.                                                                                            |
| H334 | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                           |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                                         |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                                                        |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique              |
| Asp. Tox.       | : Danger par aspiration                                                 |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire                                                   |
| Flam. Liq.      | : Liquides inflammables                                                 |
| Resp. Sens.     | : Sensibilisation respiratoire                                          |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                                    |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                               |
| STOT RE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| STOT SE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoEmail PU Satin Härter

l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

#### Service émetteur

Département TIQS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

#### Code du produit CH / FR

PROD3350